

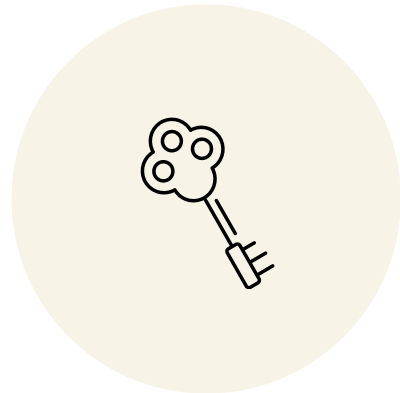


Commission du droit
d'auteur du Canada

La modernisation du greffe

Un meilleur accès à la justice et plus de transparence

La Commission présente sa nouvelle gamme de solutions centrées sur l'utilisateur pour aider les parties prenantes et le public à participer aux instances de la Commission et pour soutenir de façon efficace le marché du droit d'auteur canadien.



Dépôt électronique sécurisé

Une plateforme de dépôt électronique plus sûre, basée sur l'infonuagique et reflétant les normes de l'industrie. Fournit aux parties des communications centralisées, sécurisées et efficaces lorsqu'elles participent aux instances de la Commission.



Formulaires électroniques pour les propositions de tarifs et les objections

Développés en collaboration avec le Service numérique canadien (SNC), les formulaires électroniques pour le dépôt des propositions de tarif et des oppositions, offrant une expérience utilisateur simplifiée.



Informations accessibles et consultables

Publiées via Decisia, une base de données accessible sur le site web de la Commission, les utilisateurs et le grand public peuvent consulter des collections d'informations, y compris des détails sur les instances de la Commission.

Le parcours vers un greffe modernisé

2019-2020

Dans son plan ministériel annuel de 2020-2021, la Commission s'engage à mettre en place des solutions de greffe modernisées (également appelées dépôt électronique) d'ici la fin de 2023.

2020-2021

En raison de la pandémie de la COVID-19, la Commission passe à un format virtuel pour la majorité de ses opérations et entame la phase 1 de son Initiative de modernisation.

2021-2022

La Commission commence à développer ses nouveaux services de greffe en ligne, y compris des solutions de dépôt électronique et de suivi des dossiers, ainsi qu'une collaboration avec le Service numérique canadien pour développer les formulaires électroniques.

2022-2023

La Commission passe à un format hybride pour ses opérations. Les formulaires électroniques sont disponibles pour le dépôt en ligne des propositions de tarifs et des objections. La Commission commence à publier ses avis, ordonnances et décisions sur son site web. Publication du rapport sur la phase 1 de l'Initiative de modernisation.

2023-2024

Début de la phase 2 de l'Initiative de modernisation. La Commission intègre les pages détaillées des procédures dans Decisia, une base de données accessible au public.